

**DÉLIBÉRATION n° 22-031 de la séance du 08/11/2022**  
**OBJET : Conseil Médical – formation plénière : désignation des représentants de l’administration des collectivités et établissements publics affiliés**

L’an deux mille vingt deux, le mardi huit novembre à dix heures, le Conseil d’administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s’est réuni à Vertou, sous la présidence de M. Philip SQUELARD, Président.

Nombre de membres en exercice de l’Assemblée : 34. Le quorum est de 17.  
Nombre de présents : 19 Nombre de voix : 26

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**MM.** Philip SQUELARD, Pascal PRAS, Laurent TURQUOIS, Jean-Michel BUF, Nicolas CRIAUD, Anthony BERTHELOT, Jean-Michel BRARD, Frédéric MILLET, Bernard MORILLEAU, Jacques PRAUD, Philippe JOUNY, Alain VEY, Yvon LERAT, Rodolphe AMAILLAND, Laurent DEJOIE,

**Mmes** Karine PAVIZA, Marie-Irène BRIAND-BOUIN, Anne-Marie CORDIER, Claire HUGUES.

**ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

- › M. Emmanuel TERRIEN avait donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA,
- › M. Thierry AGASSE avait donné pouvoir à M. Alain VEY,
- › Mme Pascale BRIAND avait donné pouvoir à M. Jean-Michel BRARD,
- › M. Jean-Pierre POSSOZ avait donné pouvoir à M. Pascal PRAS,
- › M. Driss SAÏD avait donné pouvoir à M. Anthony BERTHELOT,
- › Mme Lydie MAHÉ avait donné pouvoir à M. Bernard MORILLEAU,
- › M. André KLEIN, avait donné pouvoir à M. Nicolas CRIAUD.

**ÉTAIENT EXCUSÉS :**

**MM.** Thierry AGASSE, Claude CAUDAL, André KLEIN, Jean-Pierre POSSOZ, Driss SAÏD, Emmanuel TERRIEN, Bernard LEBEAU, Christophe JOUIN,

**Mmes** Pascale BRIAND, Edith MARGUIN, Christelle BRAUD, Aïcha BASSAL, Agnès DUHEM-BOURGEAIS, Lydie MAHÉ, Barbara NOURRY.

**Pour la Direction des finances publiques :**

Mme Marylène SAUDREAU, comptable assignataire.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :**

**Pour le Centre de gestion :**

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,  
Mme Nathalie ANGOMARD, directrice déléguée Emploi et dynamiques professionnelles,  
M. Yannick BONNET, directeur délégué Attractivité et proximité,  
Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et performance,  
Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et pilotage RH,  
Mme Isabelle CONTREMOULIN, responsable Développement territorial et relations aux publics,  
Mme Mathilde BELLEIL, chargée de communication.

À l’unanimité, Mme Karine PAVIZA a été désignée secrétaire de séance.

# **CONSEIL MÉDICAL - FORMATION PLÉNIÈRE : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIÉS**

## **EXPOSÉ**

La réforme des instances médicales instituée par le décret n°2022-350 du 11 mars 2022 se traduit notamment par la fusion de la commission de réforme et du comité médical en une instance unique, le conseil médical, se réunissant en formation restreinte ou plénière selon les questions dont il traite.

Cette nouvelle instance voit sa composition évoluer, avec des dispositions transitoires qui prendront fin au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Les représentants du personnel seront ainsi désignés à l'issue des élections professionnelles de décembre 2022, avec l'installation des commissions administratives paritaires.

En ce qui concerne les représentants de l'administration, le Conseil médical-formation plénière comprend deux titulaires. Chaque titulaire est doté de deux suppléants.

Ces membres sont désignés, pour les collectivités et établissements affiliés au Centre de gestion, parmi l'ensemble des élus relevant des collectivités affiliées par un vote des représentants de ces collectivités au Conseil d'administration du Centre de gestion.

Ces membres siégeront dès lors qu'un arrêté préfectoral de composition du Conseil médical aura été publié à la suite des résultats des élections professionnelles.

Il est ainsi proposé au Conseil d'administration d'établir la liste des titulaires et suppléants désignés pour représenter les collectivités et établissements publics affiliés en Conseil médical-formation plénière.

## **DÉLIBÉRÉ**

Vu le code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Etablit ainsi la liste des titulaires et suppléants désignés pour représenter les collectivités et établissements publics affiliés en Conseil médical-formation plénière et à soumettre au Préfet :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
- Mme Karine PAVIZA	- Mme Claire HUGUES
- M. Jean-Pierre POSSOZ	- M. Jacques PRAUD

Pour extrait conforme,

Le Président,



Philip SQUELARD